



DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Commugny – Tannay – Chavannes-des-Bois

PLAN D'URGENCE INTERCOMMUNAL : COVID-19 / CORONAVIRUS

En fonction de l'évolution des mesures de protection de la population édictées par le Conseil fédéral en date du 18 octobre, les Ordonnances fédérales diverses (OFSP, OFEV et OFROU) et selon les Arrêtés du Conseil d'Etat vaudois, depuis le début de la pandémie.

Etant donné :

- la forte hausse de contaminations ;
- une pandémie toujours présente ;
- et une surface de notre déchetterie permettant d'accueillir un nombre certain d'usagers en respectant les directives de sécurité sanitaire.

Le Conseil fédéral a durci les mesures concernant les rassemblements dans les espaces publics, avec une entrée en vigueur le lundi 19 octobre. En cette période d'effort demandé par nos Autorités, nous devons respecter le nombre maximum de 30 personnes présentes simultanément sur le site ainsi que les directives destinées aux centres de tri.

Raison pour laquelle les Municipalités sont obligées de continuer à imposer un maximum de 12 véhicules en même temps sur site, avec au maximum 2 personnes par véhicule.

- les règles d'hygiène et de distanciation physique restent valables ;
- le port du masque est OBLIGATOIRE ;
- les demandes de l'OFEV de garder les déchets non périssables à la maison restent également valables.

Les trois Municipalités remercient les usagers de respecter ces directives. Nous avons encore besoin de la collaboration et de la solidarité de tous pendant les mois à venir.

Les Municipalités de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois – 20 octobre 2020



**DECHETTERIE INTERCOMMUNALE
COMMUGNY – TANNAY – CHAVANNES-DES-BOIS**

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE :

